AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS.
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

Supplément n° 4 au Bulletin n° 33 de JUIN 1963 — 28 JUIN 1963

AVERTISSEMENTS — VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Depuis notre dernier Bulletin des pluies plus ou moins abondantes se sont abattues sur le vignoble . Elles ont pu provoquer des repiquages de la maladie. Actuellement, le Mildiou de la vigne est présent dans toutes les régions mais, en général, les taches sont peu nombreuses.

La vigne est actuellement à un stade sensible où les jeunes grappes peuvent être facilement contaminées.

Le développement de la végétation, les pluies parfois abondantes, ont fortement diminué l'efficacité du dernier traitement.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès que possible. Il devra être terminé au plus tard le 3 Juillet.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

L'activité de ce ravageur est contrariée par des conditions climatiques qui lui sont en général peu favorables. Cependant, comme nous l'avons indiqué dans notre Bulletin du 19 Juin, des pénétrations sont en cours.

En conséquence, dans tous les vergers où les pluies de ces derniers jours ont été suffisamment abondantes pour lessiver le traitement conseillé dans le dernier Bulletin, il est prudent de renouveler ce traitement dès que possible.

POMMES DE TERRE

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les premières taches viennent d'être observées.

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à une extension rapide de la maladie. Le premier traitement conseillé dans notre Bulletin du 5 Juin a perdu une grande partie de son efficacité par suite des pluies abondantes et du développement de la végétation.

Un nouveau traitement est donc conseillé <u>dès réception</u> de ce Bulletin. Il ne doit pas être appliqué sur les cultures précoces devant être récoltées prochainement. Mais ces cultures devront être surveillées attentivement afin d'envisager un défanage éventuel si une attaque sérieuse était observée.

P./.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

ANTHRACNOSE DU CERISIER

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 19 Juin. Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de cette maladie. Il est donc indispensable d'effectuer un traitement sur toutes les variétés sensibles, immédiatement après la cueillette des cerises.

CULTURES LEGUMIERES

ANTHRACNOSE DU HARICOT

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à l'évolution de cette maladie dont les premières manifestations sont visibles dans quelques cultures.

En conséquence, un traitement est conseillé sur toutes les cultures de haricots qui ont atteint ou dépassé le stade de l'apparition des premiers boutons floraux. On pourra utiliser un produit à base de Thirame, de Captane, de Zinèbe, de Phaltane, aux doses normales d'emploi.

MILDIOU DE L'OIGNON

Nous rappelons les indications données dans notre Bulletin du 19 Juin.

Les premiers foyers de la maladie ont pu être observés.

Les conditions climatiques actuelles étant favorables à la maladie, il est conseillé d'effectuer le traitement indiqué dans ce Bulletin, s'il n'a pas été appliqué ou s'il a été lessivé par les pluies abondantes de ces derniers jours.

TEIGNE DU POIREAU

De nombreuses pontes ont été déposées depuis quelques jours ; des attaques importantes sont à craindre.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer une pulvérisation copieuse avec un produit à base de D.D.T. ou de Parathion.

PUCERONS VERTS DU POIS

Des pullulations parfois sérieuses de pucerons verts du pois sont observées dans certaines cultures.

La végétation des cultures tardives, qui ne seront récoltées que vers la mi-juillet, peut être fortement entravée en cas d'invasion importante.

En conséquence, il est conseillé de surveiller attentivement ces cultures tardives afin d'intervenir, le cas échéant, en utilisant un des produits autorisés en cultures légumières et mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT,
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'ORLEANS

Le Directeur Gérant : L. BOUYX.